

# CONTRAT DE LOCATION

N° Responsabilité Civile : .....

Assureur : .....

N° IMMATRICULATION (Véhicules) : .....

RESERVE A  
L'ADMINISTRATION

N° CLIENT : .....

N° FACTURE(S)


## CARTE REDUCTION

Nom : .....

N° : .....

### DOSSIER

VACAF

MSA

ATTESTATION CE

## CAMPING

**EMPLACEMENT** : (préciser la taille de la tente, caravane, CC...) .....

NATURE (80 à 100 m<sup>2</sup>)

CONFORT XL (+ 120 m<sup>2</sup> avec électricité 10A)

CONFORT (- 100 m<sup>2</sup> avec électricité 10A)

CONFORT XXL (+ 120 m<sup>2</sup> avec électricité 16A, tout à l'égout)

Location emplacement camping arrivée à partir de 14H, départ au plus tard 12H.

## LOCATION

**MOBIL-HOME**

**CHALET**

**GITE**

**AUTRE**

Nom du Modèle .....

Location hébergement à la semaine arrivée à partir de 16H, départ au plus tard 10H (11H en basse saison).

Location hébergement mini-séjour et WE basse saison arrivée à partir de 15H, départ au plus tard 11H.

## DUREE DU SEJOUR ET RESERVATION

### OPTIONS FACULTATIVES (j'atteste avoir pris connaissance du montant des suppléments) :

Je souscris à l'assurance Annulation  Oui  Non

Je souhaite le supplément **2<sup>e</sup> véhicule** sur l'emplacement  Oui  Non

Je souhaite le supplément « **Animal** » article 10  Oui  Non Race : ..... N° Passeport : .....

Je souhaite la fourniture des couvertures supplémentaires  lit simple .....  lit double .....  Non

Je souhaite La fourniture de parures draps Coton  lit simple .....  lit double .....  Non

Location du ..... au ..... 201... pour ..... personnes (y compris les bébés) et ..... voiture ou moto ainsi que ..... animal domestique vacciné et tenu en laisse sur le terrain (chat ou chien)

Pour la somme de ..... € dont frais de dossier ..... € dont taxe ordures ménagères ..... €

(Seule la facture détaillée fait foi du règlement de tous les règlements et des suppléments)

Taxe de séjour : ..... €

### IDENTIFICATION DU LOCATAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Date de Naissance : .....

Code Postal : ..... VILLE : ..... PAYS : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Loue un Mobil-Home, Chalet, Meublé ou un emplacement aux conditions indiquées ci-dessous, cette installation abritera ma famille se composant comme suit (contrat non cessible à un tiers sans l'accord écrit de la direction). Une pièce d'identité doit être à présentée à l'accueil.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

Les tarifs de nos locations incluent un forfait électricité, l'eau, le gaz. Le nombre de personnes admises dans cette location est limité au nombre **déclaré et facturé** (dans la limite de la capacité de l'hébergement) et un véhicule de tourisme (sauf option demandé et payé).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites au catalogue et sur ce contrat et les accepter pleinement, et je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur à mon arrivée et de m'y conformer ainsi que les personnes et visiteurs m'accompagnant.

Je joins un versement de ..... € à titre d'acompte (35% du montant du séjour si une semaine (ou 100% séjour inférieur à 5 nuits) + frais de dossier + assurance annulation si souscrite ou au minimum 100€) et vous transmetts le document dûment rempli, daté et signé.

**Le solde sera versé 1 mois avant le début du séjour.**

Je joins un versement de ..... € à titre de règlement (100% du montant du séjour + frais de dossier + assurance annulation si souscrite)

Je règle en plusieurs fois sans frais après accord des modalités (autorisation de prélèvement ou envoi des chèques à la signature du contrat)

Le règlement s'effectue par chèque bancaire (sauf moins de trente jours avant la date de séjour), carte bancaire, espèces, chèques-vacances ou par Virement bancaire : Compte CCM LE PERRIER IBAN FR76 1551 9390 4500 0201 3150 128 BIC CMCIFR2A

**Règlement à l'ordre de la SARL LE B F LOISIRS.** Les éventuels frais de banques sont à la charge du locataire et s'ajouteront à la location +10% pour frais de facturation.

Fait à ..... le .....

Signature du preneur  
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du Responsable du Camping

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### 1° - PRESTATIONS et TARIFS :

Nos tarifs tiennent compte du niveau de confort, de la surface, de la capacité de couchages, de la situation dans le terrain et de l'état général des locations. Le camping s'engage à réserver la location demandée selon le descriptif présenté sur notre catalogue (ou catégorie égale ou supérieure si impossibilité de dernière minute). Les locations inférieures à 5 nuits seront entièrement réalisées en une fois à l'avance. Les tarifs **spéciaux** sont réservés aux contractants soldant leur séjour 30 jours avant l'arrivée.

### 2° - CONTRAT ET REGLEMENT DU SEJOUR :

Toute location sera accompagnée d'un contrat signé ainsi que du règlement d'un acompte équivalent à **35% du montant du séjour + assurance annulation + frais de dossier ou au minimum 100€**. Le solde de la location sera payable 1 mois avant le début du séjour. La location sera effective après envoi de notre accusé de réception de l'acompte et du contrat signé. Les dépôts de garantie seront restitués au plus tard 30 jours après la fin du séjour, sous réserve de restitution en du bien loué en bon état, rangé et propre. Les arrivées sans réservation sont payées à l'entrée (CB et espèces, pas de paiement en chèques-vacances lors des heures d'affluence). Les promos et autres avantages peuvent faire l'objet d'un acompte allant jusqu'à 100% du cout du séjour + frais de dossier ou d'autres conditions spéciales.

### 3° - SOUSCRIPTION :

Le contrat est nominatif et en aucun cas cessible à un tiers (pièce d'identité exigée à l'arrivée). Une confirmation par mail du contrat signés sera retourné accompagné de la facture. En cas de déclaration inexacte du locataire, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises. Chaque personne inscrite au contrat doit être en mesure de présenter une pièce d'identité pendant l'ensemble du séjour. Les locaux ou emplacement faisant l'objet de la présente location ne doivent, sous aucun prétexte, être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué sur le contrat, sauf accord préalable du gestionnaire.

La taxe de participation à l'enlèvement des ordures ménagères et au retraitement des déchets s'applique pour tous. Un plafonnement est prévu selon le nombre de personnes et la durée du séjour.

La taxe de séjour de la communauté de communes « Océan-Marais de Monts » s'applique pour toute personne à partir de 18 ans séjournant sur le camping entre le 1er avril et le 30 septembre.

Le gestionnaire facturera un supplément de loyer et se réserve le droit de refuser l'entrée sur le terrain en cas de surnombre, de perturbation de la tranquillité des autres campeurs ou de refus de paiement des suppléments. Un seul véhicule est prévu dans le tarif de location ou forfait de base. Un 2<sup>e</sup> véhicule entrant sur le camping fait l'objet du supplément de même que les visiteurs et personne supplémentaire (Article 12)

### 4° - ANNULATION :

- Plus de trente jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte soit 35% sera retenue ainsi que les frais de dossier ;

- **Moins de trente jours avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera due ainsi que les frais de dossier.**

- Passé un délai de 24 heures à compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, la totalité du séjour ainsi que les frais de dossier sont conservés à titre d'indemnités. **Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible sauf si vous avez souscrit l'assurance annulation selon les situations (voir modalités assurance).**

### 5° - ASSURANCE ANNULATION :

Le client peut librement souscrire à l'assurance annulation de la FFCC. **Cette adhésion doit impérativement avoir lieu en même temps que la signature du contrat et réglé à la souscription pour être valide.** Les modalités de prise en charge sont décrites sur le site internet de la FFCC ou le feuillet joint.

### 6° - RESPONSABILITE CIVILE :

Le locataire doit être assuré à une compagnie d'assurance notoirement connue contre les risques de vol, incendie et dégâts des eaux, tant pour les risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins, et en justifier à première réquisition des gestionnaires. En conséquence, le camping décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurance pourrait exercer contre son locataire en cas de sinistre.

### 7° - ETAT DES LIEUX :

Les clients sont tenus de prendre leur rendez-vous pour l'état des lieux au plus tard la veille de leur départ à la réception pendant les heures d'ouverture. Au moment du passage du personnel la location doit être vidée de tout effet personnel, la vaisselle propre, les poubelles ramassées et nettoyées, le ménage fin et le sol sec. En cas de non-respect sur l'horaire les clés et le badge seront laissés à l'accueil pour 10 H. L'état des lieux ne sera pas contradictoire en l'absence du locataire du fait de sa non disponibilité dans les tranches horaires de présence normale du personnel et les jours habituels d'arrivée et départ (entre 9H et 11H hors saison et 8 à 9H50 en juillet et août sur rendez-vous les samedis, lundis et mercredis). Toute occupation au-delà de l'horaire maximum autorisé fera l'objet d'un supplément de 15% du tarif hebdomadaire.

### 8° - TABAC :

Les locatifs sont équipés conformément à la législation de détecteurs de fumée.

Les logements sont donc réputés non-fumeurs. En l'absence de respect du règlement les frais de remise en état et de déplacement (alerte non fondée) seront retenus sur le dépôt de garantie.

### 9° - REGLEMENT INTERIEUR :

Les clients sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil du terrain. La direction se réserve le droit de refuser ou d'expulser quiconque enfreint celui-ci.

### 10° - ANIMAL DOMESTIQUE :

Le client s'engage à ne pas introduire un animal classé en catégorie 1 ou 2 sur le terrain de camping. La présence d'un animal seul dans une location entraînera l'exclusion immédiate du contractant et de sa famille. Le carnet de santé à jour doit obligatoirement être présenté à la réception à l'arrivée. Votre animal doit être tenu en laisse et les excréments ramassés.

### 11° - PRISE DE VUE – VIDEO :

Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour les besoins de notre publicité. Dans le cadre de la loi vous pouvez refuser la diffusion de votre image. Pour cela il est nécessaire de nous faire connaître votre souhait par écrit.

### 12° - VISITEURS – PERSONNE SUPPLEMENTAIRE :

Tout contractant s'engage à signaler à l'avance les éventuels visiteurs ou personne supplémentaire, à s'acquitter de la redevance supplémentaire, à informer du règlement intérieur. Tout visiteur ou personne supplémentaire non déclaré par écrit (fiche disponible à l'accueil) **au plus tard à son arrivée** fera l'objet d'une pénalité équivalente au double du tarif affiché (personne sur le terrain sans être déclaré par écrit à l'accueil).

### 13° - ELECTION DE DOMICILE :

La présente location est conclue à titre de **résidence provisoire et de plaisir**. Les locaux ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire et le locataire ne pourra y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle. Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leurs adresses respectives indiquées au contrat ou communiquées lors de la réservation.

### 14° - VIDEO-SURVEILLANCE / SECURITE :

L'établissement est placé sous vidéosurveillance déclarée en Préfecture de Vendée. Dans ce cadre vos déplacements peuvent être enregistrés et conservés selon le cadre légal. Le port du bracelet remis à l'accueil est obligatoire.

### 15° - ATTESTATION DE SEJOUR :

**Les attestations de séjour sont délivrées uniquement après encaissement des règlements** (prévoir un mois après les règlements par chèque). **Les adresses de facturation sont celles du contractant et ne peuvent en aucun être modifiées.** En cas de partage de frais, il est important de joindre les noms, adresses et règlements spécifiques de chacun dès la signature du contrat sur papier libre dès l'envoi du présent contrat. Toute demande d'attestation de séjour réclamée après le séjour (document CE, CAF, ou attestation nominative avec le nom et prénoms de enfants) fait l'objet de frais de dossier supplémentaires d'un montant de 15€.

### 16° - PISCINE :

**L'accès à l'espace aquatique est strictement réservé aux personnes inscrites sur le contrat.** En aucun cas les visiteurs ne peuvent y accéder. Seul le maillot de bain « classique » (Shorty Lycra) est admis pour des raisons d'hygiène collective (ni caleçon, ni maillot de bain jupe ou robe). Les Jeux de ballons et autres objets que ceux mis à disposition sont interdits dans l'espace aquatique. Le règlement complet est affiché à l'entrée de la piscine sous forme de pictogramme.

### 17° - MINEURS :

Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls dans le camping. Tout groupe sera représenté par un majeur. Les autorisations parentales devront être signées des deux parents et leurs coordonnées connues avant le séjour.

### 18° - BARBECUES

L'arrêté Préfectoral N°04/CAB-SIDPC/069 en date du 16 septembre 2004 interdit l'usage des barbecues à feu ouvert sur les emplacements en Vendée. Des barbecues collectifs à feu de bois sont à disposition sur le terrain avec les dispositions obligatoires.

### 19° - OBJETS PERDUS ET/OU OUBLIES

Tout objet perdu et/ou oublié réclamé après le départ, fait l'objet du règlement de l'envoi en colis sécurisé + 15€ de forfait administratif payé avant l'envoi.

### 20° - TRADUCTION :

En cas d'interprétation, la version Française prévautra toujours sur la version traduite.

### 21° - LITIGES :

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels sont de la compétence exclusive du tribunal des Sables d'Olonne.